

PLANIFICATION FINANCIÈRE MUNICIPALE

OUTILS ET SOURCES DE FINANCEMENT



Une municipalité : un gouvernement de proximité

On dénombre environ 1 100 municipalités locales au Québec, lesquelles portent différentes désignations : une municipalité, une ville, un village, une paroisse, un canton ou un canton uni.

Véritable gouvernement de proximité, la municipalité forme le palier de gouvernance le plus près de la population. Elle dispose de certains pouvoirs qui lui confèrent une autonomie politique et administrative. La municipalité contribue ainsi à la mise en place et au maintien de milieux de vie adaptés aux besoins des citoyens.



Au service de sa population

La municipalité exerce diverses compétences au bénéfice de la collectivité. Elle assume notamment des responsabilités en matière de transport (réseau routier local et voirie, déneigement, asphaltage, pistes cyclables, etc.), d'urbanisme et de zonage, d'habitation et de logement social, de développement communautaire, de culture et de loisirs (terrains de jeu, bibliothèques, etc.), de transport en commun en milieu urbain, d'assainissement des eaux usées, ainsi que de sécurité publique (incendie, police, sécurité civile).



Des revenus indispensables

Pour assumer pleinement ses responsabilités et offrir des services à sa population, la municipalité doit engager des dépenses. Ces dépenses sont financées par diverses sources de revenus mises à sa disposition.

Dans un souci de saine gestion des finances publiques, la municipalité a l'obligation, lors de la préparation de son budget, de prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses projetées. Le budget peut donc prévoir un excédent, mais non un déficit.



Des sources diverses à sa disposition

Parmi les principales sources de revenus de la municipalité, la **taxe sur la valeur foncière** représente l'une des plus importantes. La base d'imposition servant au calcul de la taxe, soit la valeur foncière de la propriété, repose sur le rôle d'évaluation foncière. La confection et la tenue à jour d'un tel rôle relèvent de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.

Les **transferts gouvernementaux** constituent également une source non négligeable pour la municipalité. Ces transferts représentent l'ensemble des revenus provenant des gouvernements (ministères ou organismes) pour la soutenir financièrement (ex. : une subvention pour la réalisation d'un projet d'infrastructure publique).

La municipalité peut aussi compter sur **d'autres sources** comme les droits sur les mutations immobilières, la tarification de certains services, les redevances visant des besoins particuliers ou les taxes sur une autre base que la valeur foncière.



L'heure des choix budgétaires



Un devoir pour la collectivité

À la suite de l'adoption du budget, la municipalité produit et fait parvenir un compte de taxes à tous les propriétaires d'immeuble situés sur son territoire. Les sommes ainsi perçues permettront à la municipalité de rendre les services attendus.

Lors de la préparation du budget, le conseil municipal donne les grandes orientations, définit les priorités et procède aux choix les plus équitables pour répondre aux besoins de sa population. Il lui revient de déterminer, entre autres, le ou les taux de taxation ainsi que les tarifs qui seront appliqués sur son territoire. Le conseil détermine aussi toute autre mesure fiscale que la municipalité devra mettre en œuvre pour financer adéquatement les services qu'elle rend.